Participation aux séances d'hypnothérapie



L'état d'hypnose est un état de concentration intense différent du sommeil, induit par les informations et les suggestions que le praticien (André Piérard) demande d'accepter et d'imaginer. C'est donc la personne qui part en hypnose d'elle-même suite aux instructions du praticien. Toute hypnose est donc une forme d'autohypnose, donc un acte consenti et volontaire.

Les objectifs, le programme de traitement et les buts à atteindre sont définis de commun accord. Le traitement constituera en techniques mentales que le sujet découvrira sous hypnose et appliquera consciemment ou inconsciemment dans sa vie courante et pourra ainsi se débarrasser des pensées et comportements contraignants.

Les méthodes utilisées se référeront principalement aux psychologies comportementales (*Skinner, Watson*), sociocognitives (Réflexion et pensée : *gestalt*) et psychodynamiques (dialectique psychanalytique conscient/inconscient : *Erikson, Jung*). L'attitude du praticien est "centrée sur la personne" (psychologie humaniste de *Carl Rogers, Abraham Maslow*)



Cette thérapie s'applique à la résolution des problèmes normaux rencontrés par des personnes normales au moyen de méthodes individuelles. Elle n'intervient pas dans la posologie ou la prise de médicaments et suivis de traitements naturels ou non. Elle comporte au moins 2 séances : la première d'une durée de 2 heures (CHF 200.-), la ou les suivante(s), nombre en fonction des objectifs à atteindre et des résultats obtenus, d'une durée de 1 heure (CHF 100.-).

En connaissance de cause, je désire parliciper à ces séances.

Grénom, Hom :				· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Année de naissance	e ;			
0)	Date :	Sianal	iure :	